

## L'ÉDUCATION CÔTÉ "COUR"

**L**a Cour des Comptes a décidément de la suite dans les idées. Présentant le rapport sur la **gestion des enseignants** le 4 octobre, elle reprend largement les conclusions et propositions d'un précédent rapport de 2013. Avec l'espoir, semble-t-il, qu'elle trouvera dans ce gouvernement une oreille **plus attentive**.

### Le constat

- La Cour continue à **corrél**er fortement la réussite des élèves avec la gestion des enseignants, insistant très lourdement sur la **très forte responsabilité** des professeurs dans les échecs des élèves. Ce faisant, elle oublie de rappeler l'évidence que **la réussite d'un élève passe essentiellement par la qualité du travail personnel qu'il fournit ou pas**.
- La Cour dénonce l'**augmentation** du nombre de postes créés à partir de 2012 et « **la dégradation des performances** » des élèves ainsi que **la montée** des inégalités. Rappelons que les constats de l'enquête PISA notamment ne datent pas de 2012 et qu'elles étaient **déjà dénoncées** dans les enquêtes antérieures.
- La Cour dénonce aussi le manque de « **contreparties** » exigées des enseignants lors des réformes sur le statut et les missions d'août 2014 qui ne seraient pas allées assez loin.

### Les propositions

C'est pourquoi elle assène à nouveau plusieurs propositions qui seraient de nature, selon elle, à faire **"rentre** dans le rang" les professeurs, sous la **contrainte** si nécessaire au nom de l'**efficacité accrue** du service de l'éducation. Disons-le ici, l'objectif de la Cour n'est pas de **remédier aux maux** du système éducatif ; il s'agit plutôt d'un instrument (plutôt d'obédience libérale) du pouvoir politique destiné à lui faire des propositions visant à **réaliser des économies budgétaires**.

La question ne semble **jamais posée** des conséquences sur la qualité du métier d'enseignant à l'heure où le recrutement est **plus que jamais problématique**.

Et des propositions, la Cour en fait à la pelle :

- **L'annualisation des services**, prévoyant un **contingent d'heures** à effectuer dans l'établissement. Cela résoudrait le problème du remplacement de courte durée en augmentant le **temps passé** dans l'établissement. **Pour le même salaire un professeur travaillerait davantage et un volume d'emplois** non négligeable pourrait être supprimé.
- Dans le secondaire, **la bivalence** serait réactivée . Il est piquant de constater qu'il est préconisé de revenir (sans le dire, évidemment) au corps des **PEGC** , mis en extinction voilà près de 35 ans et auquel on trouverait aujourd'hui **toutes les vertus** alors qu'il était **tant décrié** naguère.
- Enfin, la Cour des comptes ne pouvait pas ne pas évoquer la tarte à la crème que constitue l'**autonomie des établissements**, crédo à la mode, avec le **renforcement** de l'autorité des directeurs d'école et des chefs d'établissement du second degré qui gagneraient ainsi, pour ces derniers, la possibilité d'avoir **leur mot à dire** sur l'affectation des enseignants.

Le **SNCL-FAEN** constate une fois de plus que la **Cour s'explique** sur ce qu'elle **ne connaît pas**. Ce rapport, **déconnecté de la réalité** du métier prouve que les idéologies gouvernent toujours les politiques publiques.

A trop vouloir calquer ses propositions sur celles de l'**OCDE**, la Cour utilise sciemment les enquêtes internationales afin de faire **primer sa vision** de la politique éducative tendant vers l'unification.

Pour le **SNCL-FAEN** ces propositions sont **inacceptables**. Les professeurs estiment qu'ils n'ont **aucune « contrepartie »** à donner en échange d'une juste revalorisation de leur métier qui, en l'état, n'est toujours pas à l'ordre du jour. Les **accords PPCR** étaient très insuffisants et ne permettaient pas une revalorisation salariale à la hauteur des enjeux. Ils sont maintenant, aux dires du gouvernement, **remis en question**. Les enseignants doivent s'attendre à un nouveau **bras de fer** avec le gouvernement. Le **SNCL-FAEN** sera à leurs côtés.

# BUDGET 2018 : MAUVAIS SIGNES

**P**our la première fois depuis **2012**, le budget de l'Education nationale ne connaîtra **aucune création de postes**.

C'est la marque d'une volonté affichée de passer à **une nouvelle ère**. Les mesures d'**économies** touchent désormais aussi notre ministère. Certes à un degré moindre que d'autres mais de façon **très tangible** tout de même.

Afin de masquer cette réalité, le ministre **communique** abondamment sur l'augmentation **globale** de son budget de **1,4 milliard d'euros** en 2018, pour dépasser les **50 milliards (50,1 milliards précisément)**.

Toutefois, il s'agira essentiellement de **redéploiements** de postes, ce sur quoi n'insiste pas le ministre. Par exemple, les **2 800 emplois** créés dans le **premier degré** seront ponctionnés sur le second degré dont le nombre d'emplois diminuera de **2 600**. Cela aura de **graves conséquences dans le second degré** notamment :

- La crise du recrutement due notamment au **manque d'attractivité** du métier en termes de conditions de travail et de rémunérations va perdurer. Le ministre affirme que ces 2 600 postes représentent des emplois

**prévus en 2017 et non pourvus**. Quel signal donne t-il alors à la profession lorsqu'il **renonce à ces postes** qu'il n'a pas su pourvoir alors que la demande est si **criante** ?

- Si ces postes n'ont pas été pourvus en 2017 et s'ils ne le sont toujours pas en 2018, **ils ne seront plus mis aux concours** puisque dans l'intervalle on s'en sera passé. On aura fait appel aux **TZR** et lorsque le vivier aura été épuisé, on aura recruté **des contractuels** augmentant ainsi la précarité au ministère de l'Education nationale.

Le **SNCL-FAEN** dénonce la méthode du ministre ; en même temps qu'il annonce une augmentation du budget de son ministère (selon nous en **trompe-l'œil**), celui-ci laisse **en déshérence** de nombreux postes de professeurs dont on connaît le besoin urgent.

L'Education nationale devient ainsi **un ministère comme les autres** dont est niée la spécificité, notamment en termes de recrutement.

Le **SNCL-FAEN** exige que l'**éducation redevienne la priorité** de la Nation, pas seulement en paroles et incantations mais **en actes**. Nous veillerons à ce que le ministre s'en souvienne...